

Question écrite à Madame la Présidente de la Métropole sur la RTM  
Par Prune HELFTER-NOAH  
17 novembre 2023

Madame la Présidente,

A l'heure où vous souhaitez revenir sur la politique de gratuité des transports menée par la ville d'Aubagne, alors que les 500 000 habitants de la métropole de Montpellier bénéficieront de transports en commun gratuits à compter du 21 décembre 2023, nous nous interrogeons sur le coût de l'absence de gratuité dans les transports à Marseille et dans la métropole.

Le coût récurrent de la lutte contre la fraude

Le rapport d'activités 2022 de la RTM confirme ce qui a été ressenti par tous les usagers des transports en commun à Marseille : une très forte augmentation des contrôles des titres de transport entre 2021 et 2022 (+40%). Le nombre de salariés affectés à cette activité est important puisqu'on compte 305 vérificateurs et agents vérificateurs d'assistance et protection en 2022. Ces agents ont procédé à 11,5 millions de contrôles en un an, ce qui aurait rapporté 407 047 euros de recette PV et 829 435 euros de recette indemnités forfaitaires (payées immédiatement).

Mais cette lutte anti-fraude massive a un coût. Si l'on rapporte les 213,5 millions d'euros de frais de personnel pour 4100 salariés aux 305 vérificateurs, on peut estimer à 15,9 millions d'euros les seuls frais de personnel relatifs à la lutte contre la fraude. Ces calculs sont grossiers, réalisés à partir des chiffres publiquement disponibles.

Nous aimerions connaître le coût réel de la lutte contre la fraude.

Le coût des investissements réalisés pour lutter contre la fraude

La politique de lutte contre la fraude menée par la RTM passe aussi par un certain nombre d'investissements physiques et informatiques, retracés dans le rapport d'activité et notamment le changement de l'intégralité des lignes de portillons anti-fraude dans les 29 stations de métro.

Nous souhaitons connaître le coût total de ces investissements liés, directement ou indirectement, à la lutte contre la fraude, et donc à l'absence de gratuité dans les transports.

Le coût récurrent de l'activité marketing, vente et billettique

Les recettes de la billetterie s'élèvent à 90,2 M€ en 2022. Elles comprennent les ventes de titres aux 133 043 abonnés (45,7 millions de validations), aux voyageurs occasionnels (27,6 millions de voyages occasionnels vendus pour 26,8 millions de validations) et permettent la gratuité pour certains bénéficiaires tels que les titulaires du RSA, les demandeurs d'emploi et les plus de 65 ans non imposables (16,1 millions de validations pour les mesures sociales).

Nous aimerions connaître le nombre de salariés affectés aux activités marketing et vente, et le coût total de la masse salariale affectée à ces activités, ainsi que les frais afférents (traitement des dossiers des abonnés, édition des billets...).

### Le coût des investissements effectués dans le marketing, la vente et la billettique

Des investissements nombreux ont été réalisés en 2022 dans le domaine de la vente et de la billettique : plate-forme ABIL, refonte du back-office billettique, gestion de la relation client (CRM), mise en œuvre de l'Open Payment.

Nous aimerions connaître le coût total des investissements effectués dans le domaine de la vente et de la billettique en 2022.

→ Ainsi, Madame la Présidente, nous vous demandons de bien vouloir nous présenter l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement résultant du fait que les transports en commun ne sont pas gratuits à Marseille et dans la métropole. Ces éléments chiffrés permettront d'éclairer le débat initié autour de la gratuité des transports en commun comme moyen d'encourager les habitants à délaissé leur voiture dans le contexte de la nécessaire lutte contre le dérèglement climatique.

Bien sincèrement,

Prune HELFTER-NOAH